



## Congé parental à temps partiel et congé maternité

Par **Jujujay**, le **15/10/2013** à **17:09**

Bonjour,

Je vous explique ma situation qui est un peu compliquée:

Je suis actuellement en congé parental à temps partiel (80%) depuis la naissance de mon fils en Novembre 2011. Je dois renouveler ce congé dans les mêmes conditions pour le 31/12/2013 jusqu'au 3 ans de mon fils soit en novembre 2014.

Cependant je suis actuellement enceinte de mon 3ème enfant. Mon congé maternité doit débuter le 11/02/2014 et ce jusqu'au 11/08/2014.

Pour le paiement des indemnités journalières en maternité la Cnam m'informe que le calcul se fera sur mes 3 derniers bulletins de salaire sans tenir compte du complément de la CAF (le complément de libre choix d'activité à temps partiel), donc je serais indemnisée sur mon travail à 80%.

Mes questions sont les suivantes:

- Dois je renouveler mon congé parental à temps partiel du 1/01/2014 à la veille de mon congé maternité soit le 10/02/2014 ou le renouveler directement jusqu'aux 3 ans de mon enfant en faisant abstraction du congé maternité?
- Vais je continuer à percevoir le complément de la Caf durant mon congé maternité?
- lors de la fin de mon congé maternité soit le 11/08/2014 pourrais je débiter un nouveau congé parental à temps plein cette fois? Mon congé parental à temps partiel sera donc annuler? (Mon 2ème enfant n'ayant pas encore 3 ans)

Beaucoup de questions et une situation très compliquée.

Merci à eux qui auront la gentillesse et la compréhension pour me répondre.

Cordialement

Par **P.M.**, le **15/10/2013** à **18:29**

Bonjour,

A ma connaissance, sous réserve de confirmation par la CAF, le Complément de Libre Choix d'activité, n'est pas cumulable avec les indemnité Journalières du congé maternité...

De toute façon, vous avez droit à un nouveau congé parental en cas de nouvelle naissance et celui-ci débute au terme du congé maternité comme si vous n'y aviez pas été déjà...